Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260224-DELIB_2026-03-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

DELIBERATION N° 2026-03
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE EN SA SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Ont assisté en présentiel :

Conseillers territoriaux : Monsieur ECANVIL Jean-Claude.

Maires ou adjoints au maire : Mesdames LABORIEUX Judith, MIEVILLY Eliane, PANZO Jocelyne.

Ont assisté en visioconférence :

Mesdames DULYS-PETIT Jenny, ETIENNE-NOTE Yannick, Messieurs DUVERGER Jean-Claude, LISLET Claude (suppléant de Monsieur TIRAULT Fred Michel), BEAUNOL Jean-François.

Absents : Mesdames DUNON Rosalie, VALENTIN Sandra, NORCA Stéphanie, Messieurs AZEROT Bruno Nestor, LAGUERRE Didier. CLIO Teddy.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

VU l'extrait de délibération n° 2026-02 de la réunion du Conseil d'administration en sa séance du 15 janvier 2026 relatif aux orientations budgétaires de l'année 2026 ;

VU le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que le budget primitif de l'exercice 2026 est arrêté à la somme de TRENTE-SIX MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE EUROS ET TREIZE CENTIMES (36 045 140,13 €).

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Le budget primitif de l'exercice 2026 du Service d'Incendie et de Secours est arrêté en dépenses et recettes à la somme de TRENTE-SIX MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE EUROS ET TREIZE CENTIMES (36 045 140,13 €) ainsi qu'il suit :

.../...

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 303 307.40 €	31 303 307.40 €
Investissement	4 741 832.73 €	4 741 832.73 €
Total BP 2026 :	**36 045 140.13 €**	**36 045 140.13 €**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration en sa séance le 24 février 2026.

Le Président du Conseil d'administration
du Service d'Incendie et de Secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS MARTINIQUE

Jean-Claude ECANVIL